

constitue un nouveau record pour le Canada en matière d'exportations. Les exportations de marchandises pendant l'année 1966 tout entière vont vraisemblablement atteindre ou même dépasser 10 milliards de dollars, alors qu'en 1965 elles étaient de 8,750,000,000 de dollars et 7 milliards en 1963.

Je pourrais ajouter quelques chiffres significatifs pour la période de janvier à septembre. Nos exportations ont atteint en tout 7,485.7 millions de dollars par rapport à 6,231.9 millions pendant la même période en 1965. Les chiffres correspondants de nos importations sont les suivants: 7,151.5 millions de dollars par rapport à 6,187.7 millions, ce qui relève pour l'année en cours jusqu'à aujourd'hui, une balance favorable du commerce de 334.1 millions, contre 44.2 millions pour la même période, l'année dernière. Ce sont là d'excellents résultats.

En prévision de l'entrée de nouvelles compagnies dans le domaine des exportations et d'une nouvelle augmentation des ventes chez les exportateurs actuels, j'ai proposé, au congrès annuel de l'Association des exportateurs canadiens, de fixer comme objectif approprié à l'année de notre centenaire, des exportations de 11,250,000,000 de dollars, soit 12 à 13 p. 100 de plus que l'année précédente. La réaction a été bonne. Les exportateurs ont jugé cet objectif souhaitable et possible. D'après moi, ce serait un exploit significatif et approprié à l'année de notre centenaire.

Pour aider à souligner l'importance qu'il convient d'accorder aux exportations, je suis en train de former un conseil consultatif de l'exportation composé d'industriels, d'hommes d'affaires, de présidents des principales associations commerciale, y compris des représentants de l'Association des exportateurs canadiens, de l'Association des manufacturiers canadiens, de la Chambre de commerce du Canada et de l'Association des banquiers canadiens.

J'ai l'intention de désigner un président qui pourra consacrer beaucoup de temps aux travaux du conseil. J'espère qu'il sera en mesure d'élaborer des idées qui permettront au Canada de conserver et d'améliorer sa position comme chef de file des exportateurs mondiaux. J'espère être en mesure d'annoncer sous peu la composition de ce conseil.

Les députés ont manifesté un vif intérêt devant la réaction des filiales des sociétés étrangères qui font affaires au Canada par suite de ma déclaration que je leur avais communiqué il y a quelques mois au sujet des principes qui doivent régir le comportement des sociétés. La réaction à l'exposé de ces principes a été en général positive et fort encourageante. Sur les 900 réponses reçues, jusqu'ici d'environ 1,100 sociétés, la plupart approuvaient l'essence de ces principes.

[L'hon. M. Winters.]

Bon nombre de compagnies ont affirmé que leurs politiques et leurs coutumes se rapprochent déjà beaucoup des principes directeurs, mais, par ailleurs, on semble en général s'efforcer d'adopter de nouvelles mesures dans le sens des objectifs proposés et tendre progressivement à les atteindre. Par exemple, la réaction a été encourageante quant à l'expansion des marchés d'exportation. La nature même du rapport entre société mère et filiale avait, dans certains cas, ralenti le commerce d'exportation, mais, à cet égard, la réaction, dans l'ensemble, montre que les filiales de sociétés étrangères entendent participer davantage au commerce extérieur. Il est particulièrement encourageant de voir le nombre de compagnies qui nous ont déclaré avoir l'intention de se tourner davantage vers le commerce extérieur, certaines s'y hasardant pour la première fois.

Les compagnies ont, en général, bien accueilli l'énoncé de critères précis de conduite louable, y voyant d'abord une norme leur permettant d'apprécier leurs propres méthodes d'action et, ensuite, un moyen de dissiper les malentendus relatifs au rôle des filiales canadiennes de sociétés étrangères.

Tout en approuvant l'idée maîtresse des principes, certaines compagnies ont exprimé l'avis que certains ne devraient pas toujours s'appliquer.

Certaines filiales appartenant entièrement à des sociétés étrangères ont, par exemple, exprimé l'avis qu'elles éprouveraient des difficultés à se conformer à la proposition selon laquelle on permettrait aux Canadiens de devenir actionnaire. Certaines d'entre elles ont donné à entendre qu'elles n'avaient pas atteint un niveau de rentabilité ou de maturité qui leur permettrait d'offrir des titres attrayants pour les Canadiens. Les filiales appartenant entièrement à des sociétés étrangères sont portées à soutenir que l'acquisition d'une part de propriété dans leur organisation par l'achat d'actions dans la compagnie mère représente un placement plus sûr que des actions de la compagnie canadienne. Pour ces raisons, entre autres, un certain nombre de filiales appartenant entièrement à des sociétés étrangères estiment que la disposition visant la part de propriété que des Canadiens pourraient détenir et la disposition connexe concernant la publication de renseignements que possède la compagnie ne devraient pas s'appliquer dans tous les cas.

D'autre part, certaines filiales appartenant entièrement à des étrangers ont fait connaître leur intention d'offrir des actions au public; d'autres ont indiqué qu'elles songeaient à émettre des actions ordinaires lorsqu'elles atteindraient un stade approprié de leur évolution, alors que d'autres ont promis d'examiner